

ORGANISMES SOCIAUX AUPRÈS DESQUELS LA DEMANDE DE TITRE GRATUIT FIL + DOIT ÊTRE FAITE

- M.D.S (Maison Départementale des solidarités)
- C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)
- C.M.S (Centre Médico Social)
- Mission Locale
- Service Territorial Personnes Âgées - Personnes Handicapées du conseil général
- Foyer Auda-Sonacotra

Attention !

Aucune demande ne pourra être traitée directement par le service Transports du ST2B, vous devez vous rendre impérativement dans un organisme social qui instruira votre demande.

Après le traitement de votre demande par l'organisme social instructeur, le formulaire accompagné des justificatifs et de la photo d'identité (si vous n'avez pas encore de carte), est à retourner à l'adresse ci-dessous :

Boutique le fil

Place Raymond Poincaré
54150 VAL DE BRIEY

Tél. 0 800 710 054
(service et appel gratuit)

email. contact@reseualefil.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
9h à 12h - 14h à 17h



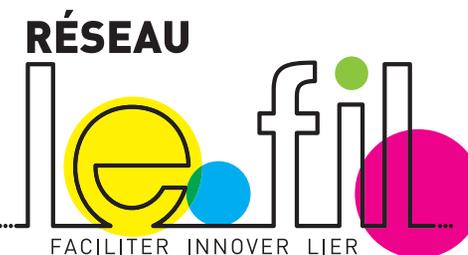
UNE FOIS VOTRE DROIT AU TRANSPORT ATTRIBUÉ, DEUX SOLUTIONS

1

Vous n'avez pas encore de carte :
votre carte Fil+ vous sera adressée
à votre domicile.
Sur cette carte figurera votre titre
Fil + qui vous permettra de voyager
gratuitement pendant un an sur
le réseau Le Fil.

2

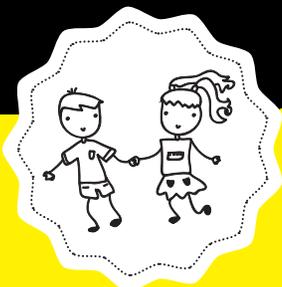
Vous avez déjà une carte du réseau Le Fil' :
Si la carte est dans notre base, l'abonnement
Fil + sera rechargé automatiquement sur la carte
en agence à la réception de la demande.



TITRE DE
TRANSPORT
GRATUIT
RÉSERVÉ AUX
BÉNÉFICIAIRES
DES MINIMA
SOCIAUX



LE TITRE DE TRANSPORT GRATUIT FIL + PERMET AUX BÉNÉFICIAIRES DES MINIMA SOCIAUX DE VOYAGER GRATUITEMENT SUR LE RÉSEAU LE FIL



Qui est concerné ?

Toutes les personnes se trouvant dans l'une des situations ci-dessous :

- bénéficiaire du minimum vieillesse et ses ayants droit (joindre le dernier avis d'imposition),
- bénéficiaire du RSA Socle et Socle majoré et les conjoints et enfants (joindre le justificatif de la Caisse d'allocations familiales CAF),
- bénéficiaire de l'Allocation adulte handicapé (AAH) et ses ayants droit,
- bénéficiaire de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS),
- personne de - de 26 ans ayant un revenu inférieur ou égal au RSA Socle (joindre le dernier avis d'imposition),
- demandeur d'asile (joindre une autorisation provisoire de séjour, et une attestation du montant de l'aide),
- Personne sans ressources.

Toute personne vivant maritalement avec un bénéficiaire doit fournir une déclaration de concubinage ou de PACS pour pouvoir bénéficier de Fil+ comme ayant droit.

Mode d'attribution de Fil +

Fil +

est un titre de transport gratuit nominatif et strictement personnel.

Il est valable un an puis renouvelable sur présentation d'une nouvelle demande avec un justificatif actualisé.

Les ayants droit du demandeur peuvent aussi bénéficier de cet abonnement.

En revanche, les enfants ayants droit du bénéficiaire ne peuvent pas utiliser ce titre de transport pour se rendre à leur établissement scolaire. Mais ils peuvent bénéficier du transport scolaire gratuitement et doivent s'inscrire obligatoirement sur le site Internet www.reseualefil.fr sur la page «circuits scolaires» et joindre le formulaire FIL+.



En cas de perte, de vol ou de carte défectueuse, le duplicata sera facturé 15€.

Toute demande de titre Fil+ transmise sans justificatif complété par un organisme social ne pourra être traitée.

Pièces à fournir à la boutique LE FIL :

- le formulaire ci-joint instruit par le service social compétent
- l'attestation de la prestation qui ouvre droit
- les justificatifs de ressources
- une photo d'identité si vous n'avez pas encore de carte.

DEMANDE DE TITRE GRATUIT

FIL +

Merci d'écrire en lettres majuscules et à l'encre noire

1^{ÈRE} DEMANDE RENOUELEMENT

MONSIEUR MADAME

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL :

E-MAIL :

UNIQUEMENT
POUR LES PERSONNES
NE POSSÉDANT PAS
DE CARTE RESEAU LE FIL

COLLEZ ICI
VOTRE PHOTO D'IDENTITÉ
DE FORMAT 3,5 X 4,5 CM
COULEUR SUR FOND CLAIR,
NON DÉJÀ UTILISÉE
NON SCANNÉE
NON PHOTOCOPIÉE
(PAS D'AGRAFE
NI DE SCOTCH)

Fait à

Le

Signature :

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME SOCIAL INSTRUCTEUR
Toute demande de Fil + sans justificatif ne pourra être traitée.

LE DEMANDEUR PERÇOIT :

AAH BÉNÉFICIAIRE

MINIMUM VIEILLESSE AYANT DROIT : nom du bénéficiaire

RSA SOCLE DEMANDEUR D'ASILE

RSA SOCLE MAJORÉ

REVENU INFÉRIEUR OU ÉGAL AU RSA SOCLE POUR LES - DE 26 ANS

ASS

AUTRES (à préciser) :

L'ORGANISME SOCIAL INSTRUCTEUR EST :

MAIRIE C.C.A.S. MISSION LOCALE C.M.S. PAPH MDS

AUTRE :

NOM DE L'INSTRUCTEUR : CACHET DE L'ORGANISME

DATE DE LA DEMANDE :